

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2018

20 h 30 salle de la mairie

convocations en date du 4 avril 2018

affichage en date du 19/04/2018

présidence de Monsieur BOUREILLE

étaient présents : Monsieur Samuel BOUREILLE, maire,
Monsieur LE FOLL Jean-Jacques, Monsieur Michel VINCENT, adjoints,

Madame Catherine TROGNON, Monsieur Fabrice BONNAMY, Monsieur Pascal SARLIN, Madame Christine DE OLIVEIRA, Madame Béatrice LE BRUN, Monsieur Pascal PENIE, Monsieur Sébastien LAVANCIER, Madame Marie-Angèle LAMBERT, Monsieur Baroudi DORGHAL

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

Madame Régine LEBRUN,
Madame Catherine SMITTARELLO,
Madame Monique BECKER,
Madame Caroline PORTIER, pouvoir donné à Madame Christine DE OLIVEIRA,
Monsieur Jean-Claude DELUCIEN,
Monsieur Guillaume BEDU,
Madame Marina THEROUANNE,

secrétaire de séance : Monsieur Michel VINCENT est élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.
Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Délibération n°2018-02-01- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES / adoption du tableau récapitulatif

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 13 mars 2018, décidant pour 2018, de maintenir les bases 2017 pour l'attribution des subventions aux associations communales.

**LE CONSEIL
à l'unanimité,**

adopte le tableau attribuant les subventions aux associations communales,

décide que l'association de chasse devra, comme les autres associations, remettre un dossier de compte rendu d'activité moral et financier, dans la mesure où celle-ci bénéficie d'un avantage en nature important de la part de la commune par la mise à disposition à titre gratuit d'espaces communaux.

Délibération n°2018-02-02- PARTICIPATIONS AUX CHARGES INTERCOMMUNALES/ adoption tableau

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau des participations aux charges intercommunales pour 2018.

**LE CONSEIL
à l'unanimité**

adopte ce tableau qui sera annexé au budget communal.

Délibération n°2018-02-03- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 :

Le budget de fonctionnement global s'élève à 2.212.000 € soit une baisse de 0,96 %

Les dépenses de fonctionnement nettes s'élèvent à 2.201.000 € soit une baisse de -1,15 %

Les recettes de fonctionnement nettes s'élèvent à 1.526.000 € soit une baisse de -1,50 %

Cette situation nous permet de dégager cette année pour l'investissement une somme de 714 k € à rapprocher des 696 k € de l'an dernier, la hausse est donc de 2,50 %, cette somme représente 32,28 % du total de notre budget de fonctionnement, ce qui nous rend crédible vis-à-vis des interlocuteurs, en particulier bancaires.

Nous avons dû insérer 500 K € d'emprunt sur les 1,6 K € contractés.

**LE CONSEIL,
à la majorité,**

12 voix pour

1 abstention : Monsieur Baroudi DORGHAL

- **vote le budget primitif 2018** tel qu'établi sous le contrôle de Monsieur le Receveur municipal et qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement 2.212.487,42 € (dont 713.638,23 € de virement à la section d'investissement)

- section d'investissement 3.102.488,45 €

Délibération n°2018-02-04- POINT SUR LES EFFECTIFS SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose qu'il a décidé d'avancer la date des pré-inscriptions pour mieux mesurer l'évolution des effectifs scolaires sur notre commune et prendre les mesures nécessaires :

- Répartition des effectifs
- Achat de matériels complémentaires éventuels

Monsieur le Maire, Monsieur Michel Vincent et Monsieur le DGS ont rencontré les trois directeurs d'école.

En maternelle 112 élèves sont prévus soit une hausse significative (100 en 2017)

En primaire à Dennemont 83 élèves sont prévus soit une hausse qui éloigne le spectre d'une fermeture de classe (75 en 2017).

En primaire à Follainville, 55 élèves sont prévus qui nous mettent logiquement à l'abri d'une fermeture de classe. (Grille Noder : effectifs demandés > 50 élèves).

Deux remarques sont à faire :

- Pour l'école maternelle nous arriverions à 28 élèves par classe ce qui est assez conséquent avec plus de 4 élèves en très grosse difficulté dont on n'est pas sûr à ce jour qu'ils seront soutenus par des AVS. De plus, les effectifs au restaurant scolaire vont encore s'accroître. Nous avons enregistré un record de 80 élèves en maternelle ce qui pose des problèmes en terme de place, de confort et de service.

- Pour l'école le Petit Prince, un effectif quasi identique de 55 élèves n'avait pas empêché Monsieur l'inspecteur d'Académie de vouloir fermer une classe fin juin 2017.

Lors de la réunion municipalité / directeurs d'école, nous avons décidé que les grandes sections habitant Follainville remonteraient d'ores et déjà dans leur village soit 9 élèves, ce qui ramènerait les effectifs de l'école maternelle à 103, allégerait les effectifs du restaurant scolaire de Dennemont, augmenterait les effectifs de Follainville à 64, rendant encore moins crédible une tentative de fermeture de classe.

Monsieur le Maire propose néanmoins par une délibération très ferme de signifier à Monsieur le directeur académique qu'il est hors de question qu'il puisse envisager une quelconque fermeture de classe. Le risque n'est pas à négliger car nous passons à la rentrée de septembre au dédoublement des classe de CE1 en zone prioritaire et que la pénurie d'enseignants dans les Yvelines se fait ressentir.

Madame Marie - Angèle LAMBERT demande s'il est prévu la nomination d'une ATSEM à l'école le Petit Prince ?

Monsieur le Maire répond par la négative. Il n'est pas prévu d'ATSEM pour une demi classe alors que la maternelle de Dennemont comporte deux ATSEMS pour 4 classes. De plus, les enfants, en grandes sections sont plus autonomes que des petites ou moyennes sections.

LE CONSEIL,

à l'unanimité,

Constate que les effectifs des trois écoles communales sont nettement supérieurs aux normes de fermeture de la grille NODER,

Regrette vivement qu'en 2017, pour des effectifs supérieurs à ces mêmes normes, Monsieur le Directeur Académique, fin juin nous ai signifié une fermeture de classe,

S'oppose fermement d'ores et déjà à toute tentative nouvelle de fermeture de classe qui amènerait l'ensemble de nos concitoyens à réagir et s'opposer encore plus vivement que l'an dernier à cette tentative.

Délibération n°2018-02-05- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2018

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux - exercice 2018 conformément à la circulaire préfectorale,

A l'unanimité,

Adopte l'avant-projet des opérations suivantes dans l'ordre de priorité établi,

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2018,

S'engage à financer l'opération retenue de la façon suivante :

Opération priorité 1 : aménagement d'un commerce multi services pour 295.000 euros HT soit 354.000 euros TTC.

295.000 € HT

88.500 €

105.000 €

101.500 €

Subvention DETR espérée (30%)

Fonds de concours GPSEO

Auto financement dont TVA (59.000 €)

Dit que les dépenses seront inscrites au budget 2018, en section d'investissement ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'une ou de l'autre des opérations ci-dessus référencées.

En l'absence du public, la séance est levée à 22h40

Pour extrait conforme
en mairie le 17 Avril 2018
Le Maire,

Samuel BOUREILLE